

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

**portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints
au jury du concours professionnel
prévu par l'article 22 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au statut de la magistrature**

(SESSION 2025)

Le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment ses articles 22 à 25-5 ;

Vu le décret n° 72-335 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature, et notamment ses articles 39 à 39-7 ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2024 relatif aux modalités d'organisation, règles de discipline, programme, déroulement et correction des épreuves du concours professionnel prévu par l'article 22 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2024 portant ouverture au titre de l'année 2025 du concours professionnel prévu par l'article 22 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2024 portant nomination des présidentes et membres du jury du concours professionnel prévu à l'article 22 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature et l'arrêté modificatif du 16 décembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité d'examineurs spécialisés adjoints au jury du concours professionnel pour le recrutement de magistrats des second et premier grades de la hiérarchie judiciaire prévu par l'article 22 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 susvisée :

Madame ACHAWI Jomana, substitute du procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Evry ;

Madame ALESANDRINI Diana-Maria, substitue du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Lille ;
Madame ALEXANDRE Anne-Cécile, substitue générale près la cour d'appel de Rennes ;
Monsieur ANTOINE Cédric, vice-président chargé des fonctions de juge d'instruction au tribunal judiciaire de Lyon ;
Monsieur BETOLAUD Julien, vice-président chargé des fonctions de juge d'instruction au tribunal judiciaire de Paris ;
Madame BONASTRE Marlène, conseillère à la cour d'appel de Poitiers ;
Madame CART Magalie, juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Meaux ;
Madame CHAUSSADE Lucile, juge au tribunal judiciaire de Quimper ;
Madame CHIROUSSOT Christelle, vice-présidente au tribunal judiciaire de Créteil ;
Madame DEPARIS Laurence, conseillère à la cour d'appel d'Aix-en-Provence ;
Madame DESPLATS Marion, juge au tribunal judiciaire de Créteil ;
Madame EYMERY Estelle, substitue du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Marseille ;
Monsieur FERRANDI Robin, juge des enfants au tribunal judiciaire de Charleville-Mézières ;
Madame FERREIRA-MORAIS Patricia, substitue du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Marseille ;
Monsieur FOURNIÉ François, substitut général chargé d'un secrétariat général près la cour d'appel d'Agén ;
Monsieur JUHAN Michel, maître de conférences en droit public à l'université de Paris VIII ;
Madame LIS-SCHAAL Michèle, magistrate honoraire ;
Monsieur LUNEL Alexandre, maître de conférences en histoire du droit à l'université de Paris VIII ;
Monsieur MORALES Martin, maître de conférences en droit public à l'université de Paris-Est Créteil Val de Marne ;
Madame PECQUET Aurore, juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Quimper ;
Madame PERRIN Elise, substitue du procureur de la République près le tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon ;
Madame POMIES Mylène, vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection au tribunal de proximité de Saint-Denis ;
Madame POT Emmanuelle, substitue du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Béthune ;
Madame STEVENIN Annie, magistrate honoraire ;
Madame THEVENET Marie, conseillère à la cour d'appel de Lyon.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié à la directrice de l'École nationale de la magistrature qui sera chargée de son exécution.

Fait à Paris, le 26 FEV. 2025

Le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice
par délégation, le directeur des services judiciaires adjoint,
Roland de LESQUEN